

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Cossonay,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du **23 mars 2015**, le Conseil communal a décidé

- d'adopter la convention de fusion des Communes de Cossonay, Dizy et La Chaux. :

Les Communes de Dizy et la Chaux ont refusé cette convention de fusion simultanément le 23 mars 2015. La Convention de fusion est de facto devenue caduque. La présente décision ne peut donc pas être soumise à recours, lequel serait sans objet.

LA MUNICIPALITE

Cossonay, le 23 mars 2015